



Heures supplémentaires et vente de fond de commerces

Par **Vincalix**, le **08/09/2012** à **02:10**

Bonjour,
Étant actuellement associé (largement minoritaire) dans l'entreprise ou je travail, rien ne va plus entre moi et mon associé, je voudrais partir mais avec un peu d'argent (vu tout ce que j'ai fais ici) mais bien sur il ne veut rien me donner. Est il possible que je démissionne et que je l'attaque au prud'homme, car ce qui m'inquiète c'est que l'on a mis le fond de commerce à vendre, est ce que si la décision du tribunal tombe après la vente, pourrais je toucher mes sous, ou ce sera trop tard?
Une dernière petite chose, j'ai vu que trop tard que sur le compte associé, moi j'ai un crédit à 0€ alors que lui est à 15000€, sa veut dire quoi? J'me fais pas un peu entourlouper pour le coup?.

Par **edith1034**, le **08/09/2012** à **08:38**

bonjour,
il en sera pas trop tard car il ne pourra pas fermer la SARL avant la fin de la procédure
pour tout savoir sur la sarl
<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>
faites organiser une AG qui refuse vos demandes pour justifier de votre lien de subordination
pour tout savoir sur le conseil des prud'hommes
<http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm>
pour la cession du fonds de commerce même s'il est vendu avant c'est la SARL qui touche et non lui il devra présenter des comptes sans dettes et sans procédure en cours
pour tout savoir sur la cession du fonds de commerce
<http://www.fbls.net/commercedroit.htm>